Séance du 15 septembre 2026

Conseillers	
En exercice :	15
Présents :	13

L'an deux mil vingt-six et le 15 septembre à 20 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal,

Date de convocation 10 septembre 2026

Présents :

DEBORDES Gwénaël - BEAUBEAU Alain - AUBRIT-REAUD Sandrine - PEITI Jérôme - LE BRAS Edith - BOUVET Jean-Yves - LE SOMMER Stéphane - SIMONNEAU Romain - PINEAU Vanessa - LOIZON Céline - BLAIS Léa - LANDAIS Suzie - BOUCHET Rémi

Excusés : Mmes COURTIN Liliane - DANIAUX Aurélie

Madame Edith LE BRAS a été élue secrétaire de séance.

Approbation du Procès-verbal du 1er juillet 2026

DCM2026-36 Désignation référent commission géographique au sein du SMBVSN

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Sèvre Niortaise (SMBVSN) créant des Commissions Géographiques afin d'assurer une gouvernance locale, une concertation de proximité et un suivi de terrain des actions de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations ;

CONSIDÉRANT qu'il appartient à la commune de désigner un référent pour siéger au sein de la Commission Géographique dont dépend le territoire communal ;

CONSIDÉRANT la nécessité de maintenir un lien étroit et constant avec les services techniques et les élus du SMBVSN pour la programmation des travaux locaux (gestion des cours d'eau, des zones humides, aménagement de haies, etc.) ;

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à la désignation de son référent.

À la suite de l'appel aux candidatures, Monsieur Romain SIMONNEAU se présente pour le poste de référent

Après un vote à main levée, et à l'unanimité

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

DÉSIGNE Monsieur Romain SIMONNEAU en qualité de référent de la commune de SAINT-LAURS auprès de la Commission Géographique du SMBVSN.

CHARGE Monsieur le Maire de notifier la présente délibération au Président du SMBVSN.

DCM 2026-37 : Adhésion à ID79

Afin d'assurer un développement équilibré des territoires et renforcer leur attractivité, le Département a souhaité mettre à disposition des communes et des intercommunalités une offre d'ingénierie pour mener à bien leurs projets.

Le Département a ainsi délibéré le 10 avril 2017 pour créer une Agence Technique Départementale conformément à l'article L5511-1 du code général des collectivités territoriales. Il s'agit d'un établissement public administratif regroupant le Département, des communes et des établissements publics intercommunaux.

L'Agence a pour objet d'apporter à ses membres une assistance d'ordre technique, juridique et financier. Chaque membre paie une cotisation annuelle tenant compte de sa tranche de population. La gouvernance est assurée par l'assemblée générale et le conseil d'administration.

Vu le Code général des collectivités territoriales pris en ses articles L.1111-1, L.1111-2, L.1111-4, (+ articles communes L2121-29, 2121-33, L2131-1, L2131-2 ou intercommunalités L5211-1, L5211-4, L5211-6,), L.5511-1 ;

Vu la délibération n° 11 A du 10 avril 2017 par laquelle le Conseil départemental des Deux-Sèvres a décidé de créer l'Agence technique Départementale des Deux-Sèvres et approuvé les statuts ;

Vu la délibération de l'assemblée générale de l'Agence technique départementale du 10 avril 2019 relative à la modification des statuts de l'Agence ;

Vu la délibération de l'assemblée générale de l'Agence technique départementale du 30 novembre 2022 relative à la modification des statuts de l'Agence ;

Considérant que le Département décide de créer l'Agence technique départementale des Deux-Sèvres afin d'apporter aux communes et établissements publics intercommunaux une assistance d'ordre technique, juridique et financier ;

Considérant que l'Agence technique départementale des Deux-Sèvres répond aux besoins d'ingénierie de la commune ; qu'il convient d'adhérer à l'Agence ;

DÉCIDE :

- d'approuver les statuts de l'Agence technique départementale des Deux-Sèvres joints en annexe et d'adhérer à l'Agence.

- de désigner pour siéger à l'assemblée générale :

 - M. BEAUBEAU Alain, en qualité de titulaire

- M. BOUCHET Rémi, en qualité de suppléant(e)

.

Questions diverses

- Le conseil donne son accord pour la mise en œuvre de la correction des évaluations foncières des locaux d'habitation pour lesquels il manque des « éléments de confort », pour une prise en compte dans le rôle de taxe foncière au titre de 2027.
- Mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde
- Bilan de la rentrée des classes :
 - 49 élèves à la rentrée
 - L'école va être auditée dans le courant de l'année scolaire
 - Mise en place un tableau de communication entre les différents personnels de l'école
 - Réunion de la commission scolaire programmée
 - L'école va bénéficier des services d'une personne en service civique
 - Discussion sur des travaux envisageables en lien avec les périodes de canicule
- Bilan des travaux d'été :
 - Installation de cordes et piquets sur la place de la mairie
 - Peinture du mur de la garderie
 - Rangements dans le grenier
- Rapport de l'audit de la salle de la Vaillante.
 - 2 réunions sont programmées, l'une pour la présentation de l'audit le lundi 21 septembre, l'autre pour la commission de sécurité le 15 octobre
- Commission info et communication
 - Gazette
 - Page Instagram créée
 - Bulletin
 - Site internet
- Commission Action Sociale
- Chats errants

Prochaine réunion de conseil le mardi 20 octobre

Les vœux 2027 sont programmés le vendredi 15 janvier au soir